



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lancement du paiement mobile domestique

Rabat, le 13 novembre 2018

Bank Al-Maghrib et l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) informent le grand public du lancement, en coordination avec l'ensemble des acteurs concernés notamment les banques, les établissements de paiement, les opérateurs télécoms et HPS Switch, d'un nouveau moyen de paiement par téléphone mobile appelé « m-wallet ».

Ce moyen de paiement peut être émis sur un compte tenu soit par un établissement de paiement, soit par une banque. Il permet de réaliser, de manière électronique et dématérialisée, plusieurs opérations dont notamment :

- Transferts d'argent de personne à personne (P2P) ;
- Opérations de Paiement commerçant ;
- Retrait (Cash out) et dépôt d'espèces (Cash in).

Le détenteur d'un « m-wallet » peut réaliser ces opérations en renseignant le numéro de téléphone du bénéficiaire, lui même devant être détenteur d'un m-wallet, et ce quel que soit l'établissement qui tient le compte de ce bénéficiaire.

Les travaux de mise en place de cette nouvelle solution de paiement, qui ont été menés en concertation avec les acteurs concernés, pendant près de deux ans, ont permis d'arrêter un ensemble de règles de place nécessaires à son bon fonctionnement.

Bank Al-Maghrib a édicté, à cet effet, une Décision réglementaire qui prescrit également des mesures concernant la protection des usagers de cet instrument de paiement.

Le paiement mobile vise à faciliter l'accès aux services financiers au profit des populations pas ou peu desservies et à réduire le recours au cash et le coût de sa gestion, favorisant ainsi l'inclusion financière et le développement de l'économie numérique.